

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2015)
Heft: 1

Artikel: Négociier à huis clos
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-641530>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Négociateur à huis clos

Pendant plus d'une année, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national a planché à huis clos sur le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050. Quels sont les avantages et les désavantages de la confidentialité des séances de la commission?

On a pu suivre en direct sur Internet les débats de la session d'hiver du Parlement. La discussion a porté entre autres sur le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050. Pourtant aucune caméra n'a pu filmer les délibérations préalables sur le projet au sein de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) composée de 25 membres. A la différence des procès-verbaux des discussions plénières, les procès-verbaux des séances de la commission ne sont pas accessibles au public. La commission conserve le pouvoir d'informer de ses travaux, par exemple par un communiqué de presse ou par des rapports. En général, il est néanmoins interdit de divulguer les positions défendues par les différentes personnes ayant participé aux séances, ainsi que la manière dont elles ont voté, conformément à l'article 47 «Confidentialité» de la loi sur le Parlement. «C'est le résultat qui compte et non pas les détails pour y parvenir», déclare Hans Killer, président de la CEATE-N. La commission n'a rien à cacher sur le fond. Il refuse toutefois de s'exprimer sur les procédures internes à la commission.

Selon le professeur André Bächtiger, cela est bien ainsi. Ce politologue enseigne notamment à l'Université de Lucerne où il traite de la démocratie et de la délibération. Le terme délibération vient de l'anglais et désigne la pesée des arguments dans le processus de décision. André Bächtiger est convaincu que «sans la confidentialité des séances de la commission, la qualité des discussions serait moins élevée

et la créativité y serait également absente». Ce n'est par exemple que dans les délibérations de la commission à l'abri des regards publics qu'il est possible de poser une question «stupide» sans passer pour quelqu'un ignorant tout du sujet. Selon André Bächtiger, il est aussi plus facile de changer d'avis sur la base des divers

«Sans la confidentialité des séances de la commission, la qualité des discussions serait moins élevée et la créativité y serait également absente».

André Bächtiger, professeur à l'Université de Lucerne

aspects ignorés jusque-là. «Par contre, si les séances de la commission étaient publiques, les journalistes présenteraient probablement les politiciens comme des personnes agissant pour leur propre compte et avec opportunisme».

Marge de négociation accrue

A son avis, les parlementaires se comportent différemment à huis clos, car ils peuvent ainsi se distancier des positions des partis pour trouver des solutions susceptibles de rallier une majorité. En public, on est plus enclin à utiliser des formules rhétoriques. Dans les débats publics, on essaie avant tout de répondre aux attentes de la population afin d'accroître ses propres chances aux élections.

Ultérieurement, la décision de la commission doit être justifiée en plénum, ce qui garantit une certaine transparence. Les électeurs ont-ils le droit de savoir comment «leurs» politiciens se sont comportés à chacune des séances de la

commission? La commission a délibéré environ une année sur la Stratégie énergétique 2050. «Si l'état des diverses délibérations était déjà accessible au public ou que les détails des décisions prises en votations devaient être divulgués, il ne serait plus possible de poursuivre les discussions sans parti pris», commente Hans Killer.

Des voix critiques exigent la suppression de la confidentialité des séances de la commission. Il a de la compréhension pour de telles requêtes, mais est persuadé que cela n'apporterait aucun avantage.

André Bächtiger est aussi de cet avis: «Quiconque exige de la transparence devrait être conscient que cela ne mènerait pas automatiquement à plus de démocratie, comme le montre l'exemple des Etats-Unis». Là, tous les comités sont publics en vertu des lois Sunshine adoptées dans les années 70 suite aux exigences de transparence. Dès lors, les accords se concluent plutôt dans des arrières-salles et les discussions se poursuivent même dans les WC Messieurs. André Bächtiger estime que cela peut entraîner une exclusion des minorités, voire des femmes dans un comité à majorité masculine. Par ailleurs, selon les études menées, les hommes seraient plus respectueux en présence d'une majorité de femmes. «Plus la composition de

L'émission «Classe politique (SRF)» avec de gauche à droite: Hans Killer, Christian Wasserfallen, Hans Grunder et Eric Nussbaumer.



la commission est hétérogène, meilleure est la qualité des débats».

Chez nous aussi, selon André Bächtiger, le risque augmente que des concertations importantes aient lieu à l'avenir dans d'autres endroits ou au sein d'autres organes, voire à l'échelon cantonal. Les tendances actuelles comme les indiscretions via Twitter, une polarisation croissante des partis et la médiatisation de la politique nuisent parfois à la confidentialité des séances de la commission: «Aujourd'hui, une commission n'est plus un lieu protégé».

Actuellement, les moyens modernes de communication permettent à chacun de transmettre quasiment incognito les contenus de la séance de la commission à des tiers. Le président de la commission en est conscient. «Tout le monde n'a pas la même appréciation de la confidentialité des séances de la commission. Et si l'on demande qui a transgressé la confidentialité, ce n'est jamais personne». La pression de la presse dominicaine sur la chasse aux scoops étant toujours plus forte, il rappelle aux éventuels fautifs la confidentialité en vigueur.

Actions médiatiques

«Sans viser qui que ce soit, il n'est pas rare que des membres de la commission exposent leur position personnelle après une décision», commente Christian Brönnimann, qui travaille pour le «Bund» et le «Tages-Anzeiger». Dans l'émission «Classe Politique» de septembre 2014, quatre membres de la CEATE, parmi

lesquels le président de la commission Hans Killer, se sont aussi exprimés sur la politique énergétique et sur la promotion de l'énergie hydraulique. «Lors d'une décision prise à la majorité moins une voix, chacun doit savoir le risque qu'il veut prendre», précise Hans Killer. Même si cela fait partie du jeu politique, il n'apprécie pas que quelqu'un s'exprime en public de manière ciblée et personnelle contre une décision prise à la majorité des voix de la commission et déroge ainsi au principe de collégialité. Il peut arriver, précisément lors d'élections, que certains membres de la commission se distancient dans les médias de la décision prise à la majorité, afin de s'assurer des avantages.

En Allemagne par exemple, on remarque déjà au ton de la discussion pendant les séances un certain manque de respect. André Bächtiger va mener une nouvelle étude pour analyser le développement des débats en Suisse depuis les années 70 concernant les mots d'ordre des partis et les effets des campagnes électorales.

Les questions énergétiques sujettes à controverse ne laissent guère de place aux discussions créatives, car on n'est moins disposé à écouter l'adversaire. C'est pourquoi les débats médiatiques pourraient avoir des effets très positifs. «Les pays nordiques montrent comment les politiciens échouent parfois face au savoir des experts», déclare André Bächtiger. Les voix influentes de l'administration pourraient avoir un impact considérable quand il s'agit par exemple de procéder à une expertise pour la mise hors service d'un réacteur».

Aux yeux de l'administration, l'existence de la confidentialité des séances de la commission et le fait que tous ne la respectent pas peut constituer un défi de la communication, selon les dires de Nico Häusler, spécialiste des affaires du Conseil fédéral et des affaires parlementaires auprès de l'OFEN. «Dans les vastes projets législatifs tels que la Stratégie énergétique 2050 en particulier, il arrive que les milieux concernés discutent des résultats des délibérations, alors qu'ils ne sont pas encore accessibles au public. En cas de demandes, nous, les collaborateurs de l'OFEN, devons toujours savoir exactement ce qui est public et ce qui ne l'est pas».

Défis pour la démocratie

Hans Killer est persuadé qu'en plus de la confidentialité des séances de la commission, il faut également des débats publics, par exemple des tables rondes. Dans le cadre d'un nouveau projet du pôle de recherche national «Démocratie» (NCCR Democracy), André Bächtiger veut déterminer, dans une comparaison internationale avec des discussions de groupes, quel est le degré de transparence voulu par les citoyens, quelle est l'ampleur de leur participation et quelle part des négociations a lieu à huis clos. Sont-ils satisfaits si on leur explique seulement ultérieurement pourquoi les politiques ont pris telle ou telle décision? Cela montrera si la transmission en direct de tous les débats parlementaires répond à un véritable désir. (bra)